

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL  
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dixième session du Comité pour les plantes  
Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), 11 – 15 décembre 2000

Suivi des décisions de la CdP11

*GUAIACUM SANCTUM*

1. La décision 11.114, à l'adresse du Comité pour les plantes, est la suivante:
  - a) *entreprendre l'étude du genre Guaiacum pour:*
    - i) *clarifier la taxonomie actuelle de ce genre telle qu'elle est le plus largement comprise;*
    - ii) *déterminer comment distinguer les unes des autres les espèces de ce genre dans le commerce; et*
    - iii) *évaluer l'état de ces espèces dans la nature, le commerce dont elles font l'objet, et les menaces qui pèsent sur elles; et*
  - b) *sur la base des résultats de cette étude, recommander, s'il y a lieu, des propositions d'amendements des annexes concernant ces espèces.*
2. Le Comité pour les plantes est prié de voir comment il entend mettre en œuvre cette décision.